

Bruxelles, le 14 novembre 1984

RESULTATS DU CONSEIL ENERGIE DU 13 NOVEMBRE 1984

DOSSIER DE BACKGROUND POUR LA PRESSE

1. Conclusions de la Commission européenne quant à la politique énergétique des Dix.
2. Poursuite de l'effort en matière d'économie d'énergie
 - Résolution des Dix
 - Cas particulier intéressant :
l'économie d'énergie dans les bâtiments.
3. Présentation par le Vice-Président DAVIGNON de l'évolution du marché énergétique 1984-1985.
4. Accord des Dix sur le financement de projets intéressants dans le secteur des hydrocarbures.

1. Conclusions de la Commission à la suite de l'analyse des politiques énergétiques des Dix.

En février 1984, la Commission constate que la Communauté s'affranchit du pétrole mais que des préoccupations demeurent à l'horizon. (Voir P-13.)

La Communauté s'affranchit du pétrole. Elle tient "le bon cap" pour 1990, mais elle doit maintenir l'effort. C'est la grande leçon que la Commission tire de l'analyse de la stratégie communautaire menée par les Dix. Ceci prouve, selon la Commission que l'existence d'engagements politiques, d'accords et d'objectifs précis à long terme déterminés au niveau de la Communauté a permis la cohérence des programmes énergétiques nationaux.

En particulier, la dépendance à l'égard du pétrole importé pour l'ensemble de l'approvisionnement en énergie primaire a virtuellement diminué de moitié, passant de 62 % en 1973 à 32 % en 1983.

Par ailleurs, la part du pétrole dans la consommation d'énergie primaire était de 62 % en 1973, elle est passée à 48 % en 1983 et devrait descendre à 43 % en 1990.

Toutefois, certains motifs d'inquiétude demeurent :

- La Communauté dépendra du pétrole importé pour un tiers de son approvisionnement énergétique en 1990 et les tensions politiques au Moyen-Orient font que l'on ne peut écarter le risque d'une nouvelle grave crise pétrolière;
- certains pays de la Communauté seront beaucoup plus vulnérables que d'autres, parce que plus fortement dépendants du pétrole. L'Italie, la Grèce, le Danemark, les Pays-Bas et l'Irlande dépendront en 1990 du pétrole pour 50 % et plus de leur demande énergétique;
- beaucoup reste à faire pour créer un réel marché commun de l'énergie (amélioration des infrastructures de transport, interconnexions transnationales pour le gaz naturel, et renforcement de la distribution transnationale de l'électricité).

IMPLICATIONS POLITIQUES

La grande leçon à tirer de l'analyse des politiques menées par les Etats membres est que des politiques énergétiques vigoureuses portent leurs fruits. Les Etats membres qui ont mené les politiques les plus énergiques en encourageant la substitution du pétrole pour la production d'électricité et l'utilisation plus rationnelle de l'énergie en ont tiré le meilleur profit.

La seconde leçon à tirer est que l'existence d'engagements politiques, d'accords et de programmes au niveau communautaire a permis d'influencer et de renforcer la politique énergétique au niveau national : en particulier, les objectifs à long terme de la Communauté ont fourni un cadre utile pour l'élaboration des politiques énergétiques nationales. Le Conseil (Energie) a déjà reconnu ce point dans son rapport sur la politique énergétique communautaire du 4 Novembre 1983.

Ce 13 novembre, le Vice-Président DAVIGNON a présenté les conclusions que la Commission formule sur la politique suivie par les Dix.

Elles sont reprises ci-dessous.

POLITIQUES ENERGETIQUES DES ETATS MEMBRES:
PRINCIPAUX PROBLEMES POUR L'AVENIR

Conclusion de la Commission à la suite de l'examen de l'analyse approfondie effectuée par la Commission

(voir Note P-13 de février 1984)

I. RAPPEL

1. En février 1984, la Commission a présenté au Conseil les résultats d'une analyse approfondie des politiques énergétiques des Etats membres faite dans le cadre des objectifs et orientations que le Conseil avait fixés en 1980¹. Le 22 mai 1984, le Conseil (Energie) a eu un premier débat sur les questions soulevées dans le rapport de la Commission. Il a constaté que la Communauté s'était considérablement rapprochée des objectifs fixés pour 1990, et a souligné l'intérêt de ce type d'exercice par la Commission. Il a enfin chargé le COREPER d'analyser de plus près le rapport de la Commission, et d'examiner notamment
 - (a) dans quel sens les politiques énergétiques nationales contribuent de façon harmonieuse et équilibrée aux objectifs communs de la Communauté;
 - (b) les conséquences à en tirer au niveau communautaire pour les priorités d'action;
 - (c) de nouvelles orientations pour 1995.
2. Le COREPER s'est acquitté de la première partie de son mandat. Depuis la session de mai du Conseil, des fonctionnaires de tous les Etats membres ont pour la première fois participé ensemble à un examen approfondi de la politique énergétique de chacun d'entre eux. Les services de la Commission estiment que ce fut là une exercice très positif. Les discussions ont tout d'abord permis de mettre à jour les informations contenues dans le rapport de la Commission, compte tenu notamment de l'évolution politique intervenue dans certains Etats membres depuis l'élaboration du rapport. En second lieu, elles ont permis à chaque Etat membre - ce qui est finalement plus important - de donner aux autres pays de la Communauté une explication plus structurée et plus complète de sa politique énergétique que ce n'avait été le cas auparavant. Les explications ainsi fournies dans un enceinte communautaire ont permis de mieux faire comprendre les situations énergétiques individuelles et les résultats acquis jusqu'à présent; elles ont également servi à identifier les principales préoccupations des Etats membres pour l'avenir. Cette amélioration de la compréhension mutuelle devrait s'avérer bénéfique lors des futurs débats du Conseil sur la poursuite de la mise en oeuvre d'une stratégie énergétique commune qui tienne pleinement compte des caractéristiques propres de la situation de chaque Etat membre.
3. Les services de la Commission estiment qu'une analyse du type de celle entreprise cette année, avec examen par les Etats membres de la politique énergétique de chacun d'entre eux, doit devenir une caractéristique essentielle de l'exercice de surveillance. Il peut se révéler inutile ou impossible de recommencer chaque année

¹ COM(84)87 et COM(84)88 final.

l'opération, mais il faut le faire régulièrement, car c'est un des meilleurs moyens de définir les besoins d'une action communautaire et en même temps une aide précieuse pour la définition des politiques nationales.

4. En attendant, et afin de faciliter les futurs débats du Conseil sur les questions soulevées par le rapport de cette année (et, plus particulièrement, le respect des deuxième et troisième parties du mandat confié au COREPER le 22 mai 1984) les services de la Commission ont estimé utile de résumer brièvement ici les conclusions qu'ils ont tirées des discussions entre fonctionnaires sur les principales questions et préoccupations de chaque Etat membre concernant l'avenir. Le présent document ne constitue pas une nouvelle étude des programmes énergétiques des Etats membres: il ne vise qu'à faire une synthèse des principales questions apparues au cours des discussions.

II. La situation générale

5. Il serait évidemment prématuré de faire une nouvelle analyse des préoccupations et des priorités d'action future tant que l'étude que va publier la Commission sur les possibilités en matière d'offre et de demande énergétiques jusqu'à l'an 2000 n'aura pas été discutée. Cependant, les discussions qui ont eu lieu entre les Etats membres ont déjà permis aux services de la Commission d'identifier certaines questions concernant la situation générale dans laquelle les Etats membres poursuivront à l'avenir leur politique et relatives aux tendances et aux perspectives de l'ensemble du secteur énergétique.
6. Dans un certain nombre d'Etats membres, des signes permettent de s'attendre cette année, pour la première fois depuis 1980, à un léger accroissement de la demande d'énergie. Cependant, la courbe partira de très bas, et, parmi les prévisionnistes, une incertitude accrue prévaut quant à l'évolution de la demande d'énergie. Ceci n'est pas vraiment nouveau et la Commission l'a souligné l'année dernière dans son analyse de la stratégie énergétique de la Communauté². A l'heure actuelle, cependant, l'incertitude est plus grande que jamais. D'une manière générale, les prévisions concernant la demande d'énergie à moyen et long termes ont baissé, en partie en raison des révisions en baisse des hypothèses de croissance du PNB et aussi du fait de l'optimisme grandissant sur la poursuite de la restructuration dans le secteur énergétique. On constate toutefois d'importantes différences entre prévisionnistes sur la durée du découplage du PNB et de la demande énergétique, sur les conditions de maintien du progrès acquis et sur l'évolution future des prix de l'énergie. Les taux différents d'évolution de la demande d'énergie auront des conséquences différentes aussi bien pour l'approvisionnement global en énergie que pour la concurrence entre les différents combustibles. L'incertitude actuelle indique combien il importe que le système énergétique conserve une flexibilité suffisante pour réagir aux modifications éventuelles de la situation énergétique d'ici à la fin du siècle. L'étude que les services de la Commission vont publier sur l'offre et la demande jusqu'à l'an 2000 constituera un important

² COM(83)305 final.

document de base pour un examen approfondi de ces questions avant que l'on puisse demander au Conseil d'opérer les choix politiques nécessaires pour la prochaine décennie.

7. Les discussions du rapport de la Commission ont mis en lumière un certain nombre de questions concernant le marché du gaz naturel. Dans plusieurs pays de la Communauté, la demande actuelle sur le marché domestique et le marché industriel général est faible par rapport aux livraisons prévues dans les contrats signés dans les années 70, époque où l'on s'attendait à un accroissement plus important de la demande. Dans quelle mesure s'agit-il d'un problème à court terme? Que peut-on faire pour l'atténuer et quelles seront les conséquences à moyen terme pour le niveau de consommation de gaz naturel dans les centrales électriques? Quelles seront les conséquences à plus long terme sur l'approvisionnement? La Commission a transmis au Conseil une communication sur la politique en matière de gaz naturel. (voir P-80, oct.84)
8. Les discussions semblent montrer que les Etats membres sont plus optimistes en ce qui concerne les perspectives dans le secteur de l'électricité. En effet, la demande d'électricité a repris l'année dernière, parallèlement au redressement économique. Bien que les prévisions en matière de demande d'électricité à moyen et long termes dans certains Etats membres demeurent en général inférieures à ce qu'elles étaient au début de la décennie, on considère que ce n'est pas une raison suffisante pour revoir en profondeur les programmes d'investissement dans les centrales électriques. D'importantes questions subsistent toutefois en ce qui concerne l'équilibre à long terme entre combustibles brûlés dans les centrales électriques selon différentes hypothèses de croissance et de capacité de production. La part du charbon à long terme est particulièrement incertaine eu égard à la réalisation des programmes nucléaires des Etats membres. La question est encore compliquée par l'inquiétude croissante que suscitent dans le grand public les problèmes écologiques liés à la combustion des combustibles solides.
9. A la base des différences constatées entre prévisionnistes se posent des questions concernant l'exploitation des possibilités d'économiser l'énergie et, plus précisément, les taux d'investissements dans un environnement énergétique moins tendu. Des baisses de prix du pétrole ont fait suite à la diversification des sources d'énergie et à la réalisation d'économies d'énergie. Cette tendance pourrait s'inverser si les efforts louables déployés par les consommateurs d'énergie pour choisir et utiliser rationnellement les sources d'énergie se relâchaient. Les économies d'énergie conservent donc une priorité élevée dans toute la Communauté, bien que certaines différences subsistent entre les Etats membres sur la façon d'aborder le problème et l'importance qui lui est accordée. Certains Etats membres dont les programmes étaient moins avancés ont récemment mis un nouvel accent sur la politique d'économie de l'énergie. Dans d'autres Etats membres où l'on a toujours investi beaucoup dans les économies d'énergie, le champ d'application des programmes tend à se retrécir et à se concentrer. La Commission espère que le Conseil adoptera prochainement une résolution sur la politique d'économies de l'énergie qui devrait constituer un nouveau cadre pour une action future et décourager toute tendance au relâchement des efforts.

10. A cet égard, la politique suivie en matière de formation des prix constitue un facteur extrêmement important. Les discussions soulevées par le rapport de la Commission ont montré l'importance que les Etats membres attachent d'une manière générale à la formation des prix de l'énergie en tant qu'incitation à une utilisation rationnelle de l'énergie. Ces discussions ont cependant également montré les difficultés financières auxquelles doivent faire face certaines branches du secteur de l'énergie. Le rapport des services de la Commission sur l'application des principes de formation des prix de l'énergie dans les Etats membres³ constitue un document de base pour un examen plus détaillé de ces questions par le Conseil.

III. Principales préoccupations des Etats membres

Belgique

11. Quatre aspects de la politique énergétique semblent devoir être particulièrement importants pour l'Administration belge au cours des prochaines années:
- i) Le nouvel élan donné à la politique d'utilisation rationnelle de l'énergie, y compris les économies d'énergie. Les fonctionnaires belges ont souligné toute l'importance que leur gouvernement attache à cette politique, ainsi que son optimisme sur le rythme d'exploitation du potentiel existant encore en la matière.
 - ii) Les problèmes liés à un excédent potentiel de l'offre sur la demande de gaz à moyen terme. La demande de gaz naturel a récemment légèrement augmenté, mais il est évident que le niveau élevé des prix freine la pénétration du marché. Une certaine incertitude continue donc à planer sur le rôle du gaz naturel dans le bilan énergétique à moyen et long termes.
 - iii) Les difficultés de l'industrie charbonnière belge. Depuis la publication du rapport de la Commission, une nouvelle mine de charbon a été fermée. Le dispositif actuel d'aide financière du gouvernement central à cette industrie devrait expirer en 1986, mais les aspects régionaux et sociaux de l'évolution de la situation dans cette industrie constitueront certainement une importante préoccupation des institutions belges concernées au cours des prochaines années.
 - iv) Le programme de commande des centrales électriques à long terme. Des décisions ont déjà été prises en ce qui concerne la participation à la centrale nucléaire française de Chooz; de nouvelles décisions sur les options en matière de capacité ne seront prises qu'après présentation d'un nouveau plan d'équipement par l'industrie électrique en 1985. Un des éléments essentiels à cet égard est le choix à faire pour le long terme entre nouvelles centrales au charbon et centrales nucléaires. Cependant, indépendamment de la part respective prévue de ces deux combustibles, la Belgique connaîtra probablement une augmentation constante de la contribution globale du nucléaire et des combustibles solides à la production d'électricité.

³ CCM(84)490 final.

Danemark

12. La politique danoise en matière d'économies d'énergie a été très efficace, notamment dans le secteur résidentiel. Cette politique conservera vraisemblablement une priorité élevée, même si l'importance de l'aide financière de l'Etat pourrait diminuer au cours des prochaines années.
13. Dans son rapport sur le Danemark, la Commission a souligné les difficultés auxquelles le gouvernement danois a et pourrait avoir à faire face pour intégrer les fournitures de gaz naturel dans le système énergétique. En effet, les possibilités d'utilisation du gaz naturel se trouvent réduites par le succès de la politique danoise d'économie de l'énergie et par la disponibilité de sources de chaleur concurrentes. Les prévisions concernant le rythme auquel le gaz peut être utilisé par les secteurs domestique et industriel ont été revues en baisse cette année et il semble désormais probable que, jusqu'à la fin de la présente décennie, la demande de gaz dans ces deux secteurs demeurera bien inférieure aux quantités contractées. Au-delà de cette date, la situation s'améliorera. Pour atténuer les difficultés à court et moyen termes, le gouvernement danois, depuis la publication du rapport de la Commission, a autorisé l'utilisation de gaz naturel dans les centrales électriques, à une échelle limitée et à titre temporaire. Dans ces conditions il est évident que les perspectives du marché du gaz naturel demeureront un sujet de préoccupation pour le gouvernement au cours des années qui viennent.
14. Dans le secteur de la production d'électricité, le Danemark a, dans des proportions impressionnantes, remplacé le pétrole par le charbon, et il peut en outre utiliser les fournitures bon marché d'électricité d'origine hydraulique et nucléaire du Réseau Nordique. Cette situation ne changera probablement pas dans l'avenir immédiat et il ne faut pas s'attendre à un apport d'énergie nucléaire indigène. La question de la composition du parc de centrales électriques à long terme demeure cependant une question importante, que les autorités danoises devront résoudre au cours de ces prochaines années. La prochaine révision du plan énergétique danois, dont la publication est attendue en 1986, devrait constituer un cadre approprié pour la poursuite du débat sur les options énergétique qui devra tenir compte des conséquences de l'adoption d'une législation plus stricte en matière d'environnement et, peut-être, d'un nouvel examen de l'option nucléaire.

Allemagne

15. Depuis la publication du rapport de la Commission, on dispose des résultats d'un importante exercice de prévisions énergétiques fait à la demande du gouvernement allemand. Cet exercice montre que la restructuration du secteur énergétique non seulement continuerait mais s'intensifierait d'ici à la fin du siècle en Allemagne. La demande énergétique globale ne connaîtrait d'ici à 1990 qu'une faible croissance, suivie d'une stabilisation, puis d'une diminution au cours de la prochaine décennie, même dans l'hypothèse d'une croissance économique continue. On prévoit également une demande de gaz et de pétrole très inférieure aux prévisions antérieures, tandis que la demande de charbon resterait autour de son niveau actuel; seule l'énergie nucléaire verrait sa part augmenter sensiblement.

L'administration allemande poursuit l'examen des hypothèses de base de ces prévisions, dont quelques aspects ont été contestés par certaines industries de l'énergie. Ces prévisions reposent en effet en grande partie sur des perspectives du changement rapide de la structure industrielle et sur des hypothèses optimistes par rapport à d'autres prévisions concernant le taux de rotation du stock de capital et la pénétration des nouvelles technologies, ce qui a des conséquences importantes dans le domaine de la politique d'économie de l'énergie. En outre, elles ont contribué à mettre en évidence certaines questions importantes en matière de politique énergétique, notamment:

- i) l'équilibre de l'offre et de la demande de gaz naturel sur un marché énergétique réduit. L'administration allemande croit cependant que le système d'approvisionnement est suffisamment souple pour permettre au marché de réagir d'une manière adéquate;
- ii) le rôle à long terme du charbon, aussi bien dans le secteur énergétique en générale que pour la production d'électricité en particulier (principal débouché du charbon);
- iii) l'avenir de l'industrie charbonnière, dans laquelle un processus d'ajustement a déjà été entrepris et qui pourrait être plus touchée si les perspectives du marché devaient encore s'assombrir. A cet égard, des questions importantes se posent sur les perspectives d'une augmentation des importations de charbon à partir de pays tiers.

16. L'administration allemande considère qu'une problème essentiel pour la politique énergétique au cours des prochaines années réside dans la réponse à apporter aux inquiétudes du public sur la pollution: ceci aura des répercussions non négligeables pour les industries du pétrole et de l'électricité.

Grèce

17. La Grèce connaît une situation énergétique particulière. Il s'agit en effet d'un pays en voie d'industrialisation où la demande globale d'énergie par tête est la plus faible de la Communauté. Au fur et à mesure que l'industrialisation progresse et que le PNB croît, la consommation d'énergie dans l'industrie augmente, tandis que les ménages chercheront à améliorer le confort de leurs habitations. Le gouvernement grec est conscient de l'importance d'une politique d'économie de l'énergie dans les secteurs domestique et industriel qui utilise à la fois la voie législative et réglementaire, des incitations, une politique appropriée de prix, et des efforts d'information.
18. Du côté de l'offre, un gros effort d'investissement est en cours pour développer les ressources nationales, notamment le lignite, pour remplacer le pétrole importé. L'une des principales préoccupations sera à l'avenir de mobiliser efficacement les ressources nécessaires (financières, techniques et de gestion) pour réaliser ce programme,

qui pourrait contribuer de manière significative à la réduction de la dépendance à l'égard de l'énergie importée.

Les autres préoccupations politiques spécifiques sont les suivantes:

- i) la nécessité d'assurer le succès des efforts entrepris par la Grèce pour promouvoir l'exploration et le développement des ressources en hydrocarbures. Un nouveau cadre législatif est en préparation pour ce secteur.
- ii) les efforts en vue de promouvoir des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans un pays où les possibilités en la matière sont nombreuses et se présentent sous des auspices favorables. La réalisation du programme grec revêtira un grand intérêt pour la Communauté tout entière.
- iii) à plus long terme, l'introduction possible du gaz naturel dans le système énergétique grec. Un certain nombre d'options sont à l'étude. Il est évident que l'expérience acquise par les autres Etats membres dans ce domaine présente un très grand intérêt pour la Grèce.

France

19. Dans les années qui viennent, la France espère consolider les progrès réalisés jusqu'à présent grâce à l'énergie nucléaire et à l'utilisation plus rationnelle de l'énergie. Quelques problèmes difficiles subsistent toutefois à court et à moyen terme:

- i) la politique d'économie de l'énergie. Des ressources financières considérables ont été consacrées à ce secteur et le gouvernement français continue à lui accorder une grande importance. Il est optimiste sur le rythme auquel le potentiel d'économies d'énergie sera exploité. Reste toutefois la question de l'effet adverse possible des difficultés auxquelles doivent notamment faire face à court et moyen termes les industries du gaz et de l'électricité (voir iii ci-dessous).
- ii) l'importance du futur programme de commandes de centrales nucléaires, alors que les prévisions concernant la croissance de la demande d'énergie sont en baisse. A cet égard, une question qui intéresse toute la Communauté est celle des possibilités d'exportation d'électricité d'origine nucléaire.
- iii) l'incertitude des perspectives financières d'Electricité de France et de Gaz de France - en dépit des progrès réalisés jusqu'à présent - en partie en raison de la révision en baisse des estimations concernant la demande d'énergie. La manière de redresser durablement la situation financière de ces entreprises, alors que la concurrence de prix qu'elles se font mutuellement risque de se renforcer sur un marché plus déprimé, constitue une préoccupation essentielle pour l'avenir. La politique de formation des prix sera particulièrement importante.

- iv) la contribution de l'industrie charbonnière française au bilan énergétique future. L'objectif du gouvernement est de réduire progressivement, en termes réels, les subventions versées à cette industrie tandis qu'il continuera à accorder une attention particulière aux conséquences sociales et régionales de la situation.

Irlande

20. L'administration irlandaise est confrontée dans le secteur énergétique à trois questions principales:

- i) la politique d'économie de l'énergie. Dans le climat d'austérité budgétaire actuel, les ressources financières affectées aux économies d'énergie ont été considérablement réduites. Les dispositions réglementaires sont limitées. La politique de formation des prix aura donc un rôle particulièrement important à jouer pour influencer le comportement des consommateurs et des investisseurs. La formation des prix des ressources énergétiques nationales demeurera certainement un sujet de préoccupation.
- ii) la développement de marchés préférentiels pour les fournitures de gaz naturel. L'utilisation du gaz naturel dans les centrales électriques diminuera lorsque la nouvelle centrale à charbon de Moneypoint sera mise en service en 1986. Cependant, le rythme auquel on y parviendra dépendra de l'expansion des marchés domestique et industriel du gaz en Irlande et des possibilités d'exportation. Les négociations entre l'Irlande et le Royaume-Uni sur des exportations vers l'Irlande du Nord ont été interrompues récemment.
- iii) la structure générale du système d'approvisionnement en électricité. Lorsque la centrale de Moneypoint sera couplée au réseau, les besoins d'électricité en charge de base seront assurés par les combustibles solides. Au cours de ces prochaines années, il sera possible de convertir quelques centrales du pétrole aux combustibles solides pour satisfaire les besoins de pointe. Dans les décisions qui seront prises à l'avenir, il importera de prendre en considération les effets sur l'environnement.

Un grand point d'interrogation subsiste quant aux ressources en hydrocarbures de la mer celtique. Les sociétés pétrolières ont lancé un vaste programme d'exploration et une nouvelle campagne d'exploration est en cours. La découverte de réserves de pétrole exploitables commercialement pourrait avoir une incidence considérable sur la situation de l'approvisionnement énergétique de l'Irlande.

Italie

21. L'absence de ressources énergétiques indigènes importantes est une contrainte majeure pour la politique énergétique italienne. Dans le cadre du Plan Energétique stratégique à long terme, le gouvernement italien s'est engagé à substituer le plus rapidement possible l'énergie nucléaire et le charbon au pétrole importé dans le secteur

de la production d'électricité. L'objectif est également de diversifier l'offre et la demande d'énergie en recourant davantage au gaz naturel dans le secteur domestique et dans l'industrie en général. Du côté de la demande, le gouvernement italien est conscient de l'immense potentiel d'amélioration du rendement énergétique et il escompte des progrès considérables dans ce domaine au cours des prochaines années. Les préoccupations politiques essentielles semblent devoir être les suivantes.

- i) le rythme de la mise en oeuvre, aux niveaux régional et local, de la législation sur les économies d'énergie. La législation nouvelle approuvée par le Parlement italien en 1983 est pratiquement restée sans effet jusqu'à présent en raison des difficultés d'ordre administratif et législatif rencontrées au niveau régional. Il est évident que le gouvernement central attache une grande importance à l'élimination des obstacles qui subsistent.
- ii) le rythme des accords pouvant être conclus entre les producteurs et distributeurs d'électricité et les autorités régionales et locales en ce qui concerne l'implantation des nouvelles centrales nucléaires et au charbon. On note à cet égard des signes encourageants. Les perspectives s'amélioreront encore lorsque la nouvelle législation qui accorde d'importants avantages financiers aux autorités locales concernées commencera à exercer véritablement ses effets. Les progrès ultérieurs pourraient cependant être freinés par les contraintes écologiques.
- iii) l'évolution du marché du gaz naturel. En Italie pas plus que dans d'autres pays de la Communauté, le secteur domestique et l'industrie en général ne peuvent, actuellement, absorber tout le gaz disponible sur le marché en dépit des progrès qui ont été réalisés pour développer le réseau de distribution. On brûle donc provisoirement certaines quantités de gaz dans les centrales électriques en remplacement du fuel. Les perspectives d'utilisation du gaz dans la production d'électricité dépendent évidemment du rythme de développement des marchés préférentiels et du rythme de réalisation des programmes de construction de centrales dont il a été question plus haut.
- iv) une attention particulière continuera à être accordée à la fixation de prix rationnels de l'énergie, de façon à assurer la stabilité financière des industries énergétiques et à encourager le remplacement du pétrole et la conversion.

Luxembourg

22. Le Luxembourg dépend pratiquement totalement des importations pour son approvisionnement en énergie et sa consommation est très fortement influencée par l'évolution de l'industrie sidérurgique. Les principales préoccupations du gouvernement luxembourgeois pour les prochaines années sont les suivantes:

- i) le développement de la politique d'économie d'énergie. Dans la sidérurgie, le rendement énergétique a déjà été considérablement amélioré. Le Parlement examine actuellement des projets de loi

comportant des mesures fiscales d'incitation qui visent à encourager les efforts en ce sens dans d'autres industries. En ce qui concerne le secteur domestique, le gouvernement examine la possibilité de recommander des normes plus strictes pour les constructions nouvelles.

- ii) la conclusion avec les pays voisins de nouveaux contrats à long terme satisfaisants concernant des fournitures d'électricité et gaz
- iii) la possibilité d'étendre le réseau de distribution de gaz naturel de façon à encourager le remplacement du pétrole par le gaz dans le secteur du chauffage domestique.

Pays-Bas

23. Les Pays-Bas occupent une situation particulièrement importante dans la Communauté, car ils produisent et exportent de grandes quantités de gaz. Depuis que la Commission a publié son rapport sur les Pays-Bas, l'examen d'un certain nombre d'aspects de la politique énergétique néerlandaise a été poursuivi. En attendant les conclusions de cet examen et d'autres débats parlementaires, les principaux sujets de préoccupation du gouvernement des Pays-Bas seront probablement les suivants:

- i) l'ampleur et la nature de la future politique d'économie de l'énergie. Au cours de ces dernières années, le gouvernement néerlandais a consacré de très importants moyens financiers aux économies d'énergie. Les programmes de subsides financiers viennent de faire l'objet d'un examen approfondi. Le rôle exact d'une politique dans ce domaine sera probablement précisé sous peu.
- ii) le rôle du gaz dans l'économie énergétique. Les évaluations des réserves de gaz néerlandaises ont été corrigées en hausse, ce qui signifie que les possibilités d'exportation sont meilleures qu'on ne le pensait. A l'intérieur du pays, l'intention du gouvernement est de réduire à moyen et long termes la consommation de gaz et de pétrole dans les centrales électriques, en vue de réduire les coûts de production de l'électricité et d'améliorer la sécurité des approvisionnements en énergie. Le calendrier de réalisation de l'opération dépendra cependant du facteur suivant:
- iii) le programme de commandes de centrales électriques à long terme. Le gouvernement répondra sous peu au rapport du Comité Directeur sur l'Energie Nucléaire et fera connaître ses propres plans en ce qui concerne les parts respectives de l'énergie nucléaire et des combustibles solides dans la production d'électricité au cours de la prochaine décennie.

Royaume-Uni

24. Les discussions relatives au programme du Royaume-Uni ont montré les préoccupations principales suivantes pour les années qui viennent:

- i) l'encouragement pour l'industrie et les consommateurs domestiques à exploiter les vastes possibilités existant en matière d'économies d'énergie. Le gouvernement du Royaume-Uni estime que le meilleur moyen d'y parvenir est d'améliorer l'information et de recourir à une politique rationnelle de fixation des prix de l'énergie plutôt qu'à toute une gamme d'incitations financières et de réglementations. Dans ces conditions, la politique de formation des prix de l'énergie jouera un rôle décisif.

- ii) le maintien de conditions satisfaisantes d'exploitation des hydrocarbures en mer du Nord. Les modifications fiscales de 1983 se sont traduites par un regain d'activité important. On décèle en outre parmi les sociétés pétrolières un certain optimisme quant aux perspectives de maintenir au moins jusqu'à la fin du siècle un haut niveau de production pétrolière en mer du Nord. Il s'agit-là d'une question importante pour le Royaume-Uni, mais aussi pour l'approvisionnement énergétique de toute la CEE. Cette question est également liée à celle des fournitures à long terme, du commerce et de la sécurité des approvisionnements en gaz naturel.

- iii) les perspectives de l'industrie charbonnière et la contribution du charbon au bilan énergétique global au cours de la prochaine décennie.

- iv) la forme que prendra le futur programme nucléaire du Royaume-Uni à la lumière des résultats (disponibles probablement au début de l'année prochaine) de l'enquête sur le réacteur à eau pressurisée dont la construction est proposée à Sizewell.

* * * * *

2. Poursuite de l'effort en matière d'économie d'énergie

Les Dix ont adopté à ce sujet une résolution. Elle confirme que Les Dix entendent, comme l'a répété inlassablement la Commission, poursuivre dans la voie d'une utilisation plus rationnelle de l'énergie et donc d'économiser l'énergie. C'est un signal politique important qui illustre en substance que la Communauté maintient "le cap énergétique" qu'elle s'est fixé à la suite des différents chocs pétroliers. En d'autres termes, il y a la reconnaissance claire que l'accalmie apparente sur le marché énergétique ne signifie pas un relâchement de l'effort - reconnu comme prioritaire - de mettre en place aussi une société "moins gourmande" en énergie.

PROGRAMMES D'ECONOMIES D'ENERGIE DES ETATS MEMBRES

Le Conseil a marqué son accord général sur la résolution dont le texte est le suivant :

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu la communication de la Commission du 2 février 1984 intitulée "Comparaison des programmes d'économies de l'énergie des Etats membres de la C.E.E." ;

vu la Résolution du Conseil du 9 juin 1980 relative à l'intensification dans la Communauté des efforts pour économiser l'énergie, réduire la consommation et les importations de pétrole et recommandant, aux Etats membres, certaines lignes directrices d'un programme de base d'économies d'énergie ;

vu la Recommandation de la Commission du 29 juillet 1980 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les entreprises industrielles ;

vu la Recommandation du Conseil du 28 juillet 1982 concernant l'encouragement aux investissements dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie ;

considérant que, bien que des progrès encourageants aient été réalisés dans les Etats membres de la Communauté au cours des dernières années, il reste encore, dans la Communauté, un important potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique ;

considérant qu'il y a lieu de tenir compte des données de l'expérience dans la définition de nouvelles lignes directrices d'un programme de base recommandé à tous les Etats membres eu égard aux priorités et conditions particulières de chacun d'entre eux ;

1. invite les Etats membres à poursuivre et, le cas échéant, à accroître leurs efforts pour promouvoir l'utilisation plus rationnelle de l'énergie grâce à la mise au point de politiques intégrées d'économies d'énergie ;
2. rappelle que ces politiques devraient s'inspirer des principes de politique des prix de l'énergie et des mesures énoncées dans la Résolution du 9 juin 1980 ;
3. note que ces politiques devraient également s'inspirer des lignes directrices figurant en Annexe ;
4. note, d'autre part, l'opportunité de s'assurer, dans la mesure du possible, de la cohérence de toute mesure ayant des effets au niveau des prix avec les objectifs de la politique en matière d'économies d'énergie ;
5. prend acte de l'intention de la Commission de poursuivre son action en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie, notamment
 - en promouvant la mise au point de méthodes normalisées de mesure et, si nécessaire, de normes indicatives de référence pour les appareils et matériaux ;
 - en établissant des programmes sectoriels comportant, compte tenu des résultats déjà acquis et des améliorations possibles, des propositions concrètes (par exemple dans les secteurs du bâtiment et des transports) ;
 - en diffusant largement, dans toute la Communauté, les résultats obtenus dans le cadre des programmes nationaux et communautaires de recherche, de développement et de démonstration ;
6. note que les Etats membres tiendront la Commission au courant de l'évolution de leurs politiques d'économies d'énergie, pour lui permettre d'analyser la contribution qu'elles apportent aux objectifs énergétiques de la Communauté et de rendre compte au Conseil.

LIGNES DIRECTRICES COMPLEMENTAIRES
D'UN PROGRAMME DE BASE D'ECONOMIES D'ENERGIE
RECOMMANDE A TOUS LES ETATS MEMBRES

A. PRIX DE L'ENERGIE

1. Il est particulièrement important, du point de vue de l'utilisation rationnelle de l'énergie, de tenir compte du marché et des coûts dans la formation des prix de l'énergie.
2. Dès lors, la mise en oeuvre pratique des conclusions et des recommandations en matière de politique des prix adoptées par le Conseil depuis 1980 demeure toujours aussi importante.
3. Toute formation efficace des prix de l'énergie dans le contexte de l'utilisation rationnelle de l'énergie doit viser avant tout à éviter que les prix ne soient maintenus artificiellement au-dessous du niveau réel constaté sur le marché. Il est urgent d'intensifier les efforts en vue que ce principe soit appliqué dans les Etats membres.

B. MESURES VISANT A ENCOURAGER L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

Sans préjudice des mesures énoncées dans la Résolution du Conseil du 9 juin 1980 et à la lumière de l'expérience acquise, le recours, dans un but d'efficacité optimale, à tout ou partie des mesures suivantes est recommandé aux Etats membres, en fonction de leurs priorités et conditions particulières.

1. Information et consultation

a) Vecteurs principaux

- Programmes d'information permettant de poursuivre l'action de sensibilisation du public à l'utilisation efficace de l'énergie au moyen de campagnes publicitaires, axées sur des sujets particuliers ;

- Mesures d'accompagnement sous forme de conseils concrets et de propositions pratiques ;
- Mesures de consultation technique, telles que des mesures de diagnostic (notamment, dans les cas appropriés, le concept du "bus de l'énergie").

b) Moyens de réalisation

- Développement des possibilités offertes aux consommateurs d'être utilement conseillés, au niveau régional ou local, en matière d'efficacité énergétique ;
- Encouragement aux associations pour l'utilisation efficace de l'énergie, en vue de promouvoir l'échange d'expériences entre gestionnaires de l'énergie (notamment dans l'industrie) et conseillers en matière d'économies d'énergie ;
- Prise en compte au niveau des mesures d'information et de consultation de la persistance de degrés différents de sensibilisation aux problèmes de l'efficacité énergétique et recherche des moyens susceptibles d'y porter remède ;
- Inclusion des aspects concernant l'efficacité de l'énergie dans les programmes d'étude des écoles et des universités, de même que dans les programmes de formation professionnelle et dans ceux des auto-écoles.
- Moyens propres à s'assurer de compétences professionnelles adéquates des consultants et des personnes s'occupant des ventes et de l'installation d'équipements utilisant de l'énergie, (par exemple affiliation à des associations appliquant des normes de compétence professionnelles appropriées) ;
- Information, outre celle portant sur le chauffage, sur une meilleure utilisation de l'électricité dans toutes ses applications.
- Incitation des cadres à tout mettre en oeuvre pour assurer une utilisation efficace de l'énergie.

2. Incitations financières

a) Axes d'intervention

- Recours à des incitations financières pour autant que les obstacles aux investissements à des fins d'utilisation plus efficace de l'énergie soient d'ordre financier ;
- Mise en place de telles incitations pour un objectif particulier, pendant une période de temps limitée, permettant ainsi de subordonner leur extension ou adaptation à une évaluation de leur efficacité ;
- Prise en compte au niveau de la conception des incitations financières des contraintes que pose, en matière d'efficacité énergétique, notamment aux petites et moyennes entreprises, la disponibilité restreinte de capitaux
- Intérêt particulier porté au secteur des logements locatifs.

b) Optimisation des interventions

- Evaluation de l'efficacité énergétique avant et, si possible après, l'octroi de l'incitation financière à l'investissement ;
- A cette fin, recours à tous moyens adéquats d'information et de consultation permettant de s'assurer d'un rapport favorable coût-efficacité de la mesure d'incitation financière, en prenant également en compte certains facteurs non financiers susceptibles de jouer un rôle important dans les décisions d'investissement.

3. Réglementations et normes

a) Principes directeurs

- Recours à de telles normes, pour autant que les forces en présence sur le marché et sa transparence s'avèrent insuffisantes pour garantir une utilisation efficace de l'énergie ;

.../...

- Prise en compte, au niveau de l'élaboration de ces mesures, de leurs conséquences économiques et de l'expérience acquise dans d'autres Etats ;
- Détermination claire de la norme à prescrire ou, le cas échéant, de la meilleure norme à atteindre qu'il est proposé d'introduire après une période de temps appropriée ;
- Mise en oeuvre d'un contrôle adéquat ou, à défaut, recours à des recommandations plutôt qu'à des règlements contraignants ;
- Révision périodique des réglementations et normes, eu égard à l'évolution possible des conditions prévalant lors de leur élaboration.

b) Applications sectorielles

i) Secteur du bâtiment

- Application de codes de construction appropriés en fonction des circonstances et contraintes énergétiques générales et spécifiques ;
- Mise au point, pour autant qu'elles se justifient d'un point de vue technique et économique, de normes efficaces de performance et de fonctionnement pour les systèmes de chauffage et les chaudières ;
- Développement des moyens permettant à l'utilisateur de mieux contrôler sa propre consommation d'énergie (compteurs individuels dans les bâtiments résidentiels et tertiaires ; choix de compteurs plus fiables et plus économiques) ;

- Développement de normes efficaces pour les équipements de ventilation et de climatisation, compte tenu notamment de la récupération de chaleur ;
- Indication, sur les appareils électroménagers, de leur puissance énergétique, pour autant que cela se justifie d'un point de vue technique et économique (en fonction notamment du potentiel d'économie d'énergie représenté).

ii) Secteur des transports

- Prise en compte de l'importance particulière d'efforts accrus, eu égard au fait que ce secteur est l'un des principaux utilisateurs, de plus en plus important de produits pétroliers ; à cette fin, contrôle de l'adéquation des réglementations et normes concernant la consommation spécifique de carburant ;
- Intérêt pour une utilisation rationnelle de l'énergie, d'une optimisation accrue des moyens de transports, et notamment des transports en commun, de leur utilisation et de la gestion des courants de circulation (par exemple, et dans les cas appropriés : limitations de vitesse, conception et entretien des réseaux routiers, synchronisation des feux de circulation, couloirs de circulation réservés aux transports en commun, limitation des postes de péages et des contrôles aux frontières, ...)

iii) Secteur de l'industrie

Recommandations soulignant l'intérêt de concevoir les nouveaux investissements également dans l'optique d'une utilisation efficace de l'énergie sur une base économique."

Ce texte sera mis au point et approuvé formellement lors d'une prochaine session du Conseil.

ECONOMIE D'ENERGIE : CAS PARTICULIER INTERESSANT,
LE SECTEUR DU BATIMENT.

L'analyse des actions entreprises par les Etats membres dans le domaine de l'économie d'énergie a amené la Commission à la conclusion que des améliorations devraient être apportées en de nombreux domaines, même dans les Etats membres ayant déjà des programmes relativement complets.

Le secteur du bâtiment - domestique et tertiaire - occupe, sous cet aspect - la toute première place:

- il absorbe plus de 38 % de la consommation globale d'énergie de la Communauté (en 1982: 248,5 millions de TEP, soit 0,9 TEP/habitant);
- son potentiel d'économies d'énergie s'élève à environ 50 % du potentiel total, tous secteurs confondus. La Commission évalue à 75 millions de TEP/an les économies possibles à l'horizon 1995, à un coût économiquement raisonnable. Ce chiffre correspond à environ 30 % de la consommation énergétique du secteur du bâtiment.

Dans sa communication "Pour une politique européenne d'utilisation rationnelle de l'énergie dans le secteur du bâtiment" qu'elle vient de transmettre au Conseil, la Commission rappelle l'importance économique de ce secteur et les objectifs et enjeux d'une politique européenne dans ce domaine. Elle propose 4 lignes directrices qui s'appuient sur les programmes antérieurs déjà mis en oeuvre dans les Etats membres ou par la Communauté:

- promotion du diagnostic thermique des bâtiments;
- améliorations techniques et réglementations;
- utilisation optimale des ressources financières;
- information et comportement des usagers.

Au-delà de l'objectif de réduction de 75 millions de TEP/an de la consommation d'énergie, les actions proposées devraient contribuer à

- réduire la dépendance énergétique de la Communauté et d'améliorer sa balance commerciale;
- susciter des investissements dans le secteur du bâtiment de l'ordre de 8 à 9 milliards d'ECU par an;
- mobiliser les opérateurs économiques. 3 millions d'emplois pourraient être concernés par ce programme, dont 400.000 emplois nouveaux;
- réduire de 25 à 30 milliards d'ECU/an, en 1995, les dépenses énergétiques des consommateurs du secteur domestique et tertiaire.

Malgré l'état de crise du secteur du bâtiment et malgré la pénurie des ressources publiques, les enjeux sont tels qu'ils méritent un effort d'ensemble, tant national que communautaire. Le montant cumulé des investissements provoqués par la mise en oeuvre du programme proposé devrait atteindre 80 à 85 milliards d'ECU sur l'ensemble de la période 1985-1995.

Les 4 lignes directrices:

- 1) Le diagnostic thermique des bâtiments est un outil indispensable d'aide à la décision car il donne toutes les informations nécessaires pour déterminer les interventions les plus efficaces pour réduire la consommation d'énergie. Pour promouvoir le recours au diagnostic thermique avant l'élaboration d'un programme cohérent de travaux, la Commission se propose de lancer un programme exemplaire de réhabilitation des bâtiments publics de plusieurs villes de la Communauté. Une campagne d'information et de sensibilisation sur la démarche suivie et les résultats des diagnostics et des opérations devrait inciter les responsables concernés d'entreprendre des actions similaires.

- 2) Les améliorations techniques et réglementations concernent aussi bien les bâtiments neufs que les bâtiments existants, car les besoins en matière de spécifications techniques et de méthodes harmonisées de calcul des performances énergétiques des produits (matériaux, composants, etc.) sont importants. La Commission élaborera un code pour les économies d'énergie dans la construction qui servira de "code de référence" pour l'ensemble de la Communauté. Il rassemblera les règles techniques, qualitatives et quantitatives et les procédures nécessaires pour atteindre le niveau optimal de consommation d'énergie réalisable dans le secteur du bâtiment.

Par la voie de réglementations thermiques on espère améliorer surtout les performances énergétiques des bâtiments neufs. La Commission estime que, par exemple, les autorités publics devraient fixer des exigences de performance énergétique dans les cahiers de charges des appels d'offres relatifs à la construction de bâtiments publics.
- 3) L'utilisation optimale des ressources financières nécessite la recherche d'une efficacité accrue des aides publiques, par exemple en les réservant aux investissements les plus efficaces pour économiser l'énergie. Des aides financières pour des projets de construction à "haute performance énergétique" pourraient constituer un stimulant pour une large diffusion des techniques performantes et une motivation pour les maîtres d'ouvrage à consentir un éventuel surcoût de construction.
- 4) Il est indispensable de centraliser toutes les informations existantes ayant trait à l'utilisation rationnelle de l'énergie, aux programmes nationaux et aux résultats obtenus. En même temps, il faut continuer à informer les usagers en vue de modifier leur comportement, car, par exemple, une baisse de la température de chauffage de 0,5°C dans l'ensemble de la Communauté conduirait à une économie d'énergie d'au moins 6 millions de TEP.

3. Evolution du marché énergétique 1984-1985

Le Vice-Président DAVIGNON a présenté aux Dix les résultats d'une analyse récente de ses services quant à l'évolution du marché de l'énergie de la Communauté pour 1984 et 1985.

En résumé :

- pour la première fois depuis 1979 la consommation d'énergie dans la Communauté pourrait augmenter en 84-85 en raison principalement d'une activité économique en croissance.
La consommation d'énergie primaire pourrait croître de 4% environ en 1984 et de 2,8% en 1985.
- la consommation pétrolière augmenterait en moyenne entre 1 et 2 % en 1984-85.
- il ne s'agit toutefois pas, selon la Commission, de conclure à une tendance de consommation à long terme.

ENERGY OUTLOOK IN THE EUROPEAN COMMUNITY 1984-85

Summary

The Commission's Directorate-General for Energy (DG XVII) has recently carried out a new analysis of energy prospects in 1984 and 1985. The results suggest that, for the first time since 1979, energy consumption in the Community could increase in both these years, mainly because of higher economic growth. Oil consumption is likely to rise as well, again for the first time in five years. Part of the rise in 1984 will however be due to increased use of oil in British power stations during the coal industry dispute. Leaving this factor aside, oil consumption will rise by between 1 and 2% a year in 1984/5. Nuclear power will increase its role very considerably; in 1985 it should account for close to 30% of all electricity production in the Community.

These increases in energy and oil consumption will take place in a period when the ten member countries are recovering from economic recession and increasing their industrial output, particularly in energy-intensive industries. The increases should not therefore be taken as typical of longer-term trends. The underlying progress towards greater energy efficiency and replacement of oil by other fuels will continue.

Details of Forecast

The attached Table summarises the results of the Commission's forecasts for 1984 and 1985, and includes the actual figures for 1979 and 1983 as a comparison. The main features of the forecasts are:

- The Community's primary energy consumption could increase by about 4% in 1984, and by about 2.8% in 1985. These would be the first increases in Community energy consumption since 1979. In the first half of 1984, primary energy consumption was 5.4% higher than in the first half of 1983. The main reason for this increase in energy demand is economic growth and in particular higher output in the energy-intensive industries. Colder weather in 1984 has also played a part.
- Oil demand in the Community could increase by about 4% in 1984, again the first increase since 1979. About half of this increase would reflect higher fuel oil consumption in the United Kingdom during the coal industry dispute. If it is assumed that this will end in December 1984, oil demand would fall again slightly in 1985. But the underlying trend is an increase of between 1 and 2% a year in 1984 and 1985.

- Electricity demand is likely to increase significantly during this period, by about 5.5% in 1984 and 4% in 1985. These increases will derive from higher output in some electricity consuming industries and growing use of electricity in households.
- A striking feature of the forecast is the surge in nuclear electricity. In 1984, nuclear energy is forecast to cover approximately 26% of the Community's net electricity production, as against 22% in 1983. In 1985, with a further 11 GW of nuclear capacity due to come on stream, this could increase to around 30%.
- Community natural gas demand could rise by 8.5% in 1984 - a very high rate of growth. Much higher chemical output is one reason, as well as higher gas consumption in power stations. The 1985 forecast for gas is particularly uncertain given current developments in the gas market.
- The trends in the Community's coal market are dominated by the cut in British coal production. Coal demand in the Community as a whole is expected to fall by at least 5% in 1984 for this reason. A pickup of demand is expected in 1985 back to 1983 levels on the assumption that the UK industrial dispute ends at the turn of the year. An increase in iron and steel output has boosted coking coal deliveries in 1984.
- As for the Community's energy supply, 1984 will see a fall in Community energy production for the first time in many years because of reduced coal production in the United Kingdom. The Community's net energy import requirement increases from 42% of total consumption in 1983 to approximately 44% in both 1984 and 1985.
- The forecast assumes constant crude oil prices in dollar terms. In view of recent uncertainties in the international oil market, the effects have been calculated of 10% lower or 10% higher crude oil prices during the period November 1984 to the end of 1985. The lower price would further increase Community energy demand in 1985 by less than 1%, and oil demand by less than 2%. The higher price would reduce energy and oil demand in 1985 by about 1% and 0.5% respectively.

Forecasting Assumptions

The projections take account of provisional data on energy supply and demand for the first half of this year and are based on the latest Commission macroeconomic forecasts available at the beginning of October. For the central forecast, the key assumptions are:

- economic growth in Community GDP of 2.1% in 1984 and 2.3% in 1985 in real terms;
- growth in industrial output of 4.5% in 1984 and 2.5% in 1985;
- a Community inflation rate of 5.1% in 1984 falling to 4.3% in 1985;

- a slight strengthening of the ECU against the US\$ by the end of 1985;
- continuation of the current average dollar price for crude oil imported into the Community at about \$28.80 a barrel (f.o.b.);
- that the UK coal industry dispute will end at the turn of this year, with a return to full production over the following two quarters;
- average weather conditions for the second half of 1984 and for 1985.

* * * * *

9

STEP TABLE I
PRIMARY ENERGY BALANCE FOR THE EUROPEAN COMMUNITY
MILLION TONNES OF OIL EQUIVALENT

	1979	1983	1984	1985
PRIMARY PRODUCTION				
SOLID FUELS.....	177.4	171.7	131.9	177.6
OIL.....	88.1	127.5	141.6	146.2
NATURAL GAS.....	136.8	119.9	119.7	115.5
NUCLEAR.....	35.9	72.5	97.0	117.4
HYDRO.....	12.4	12.5	12.5	12.7
TOTAL.....	450.6	510.1	502.7	569.5
NET IMPORTS				
HARD COAL.....	31.2	37.1	44.4	45.9
OIL.....	494.0	289.9	304.1	308.2
NATURAL GAS.....	37.4	50.1	61.6	63.3
ELECTRICITY.....	1.4	1.5	1.2	1.7
TOTAL.....	564.1	378.6	411.3	419.1
CHANGE IN STOCKS				
HARD COAL/COKE.....	-10.8	2.3	-19.0	14.2
OIL.....	14.2	-15.3	-3.2	5.8
NATURAL GAS.....	1.4	4.9	1.9	2.0
BUNKERS.....	25.7	21.5	20.2	22.1
ESTIMATED GROSS INLAND CONSUMPTION				
SOLID FUELS.....	219.4	206.6	195.2	205.3
OIL.....	532.2	411.2	428.7	426.5
NATURAL GAS.....	172.8	165.1	179.3	176.4
NUCLEAR.....	35.9	72.5	97.0	117.4
HYDRO.....	12.4	12.5	12.5	12.7
TOTAL.....	972.7	867.9	912.7	938.3

4. 35 millions d'Ecu en 1984 pour cofinancer 51 projets intéressants dans le secteur des hydrocarbures.

Pour l'année en cours, la Communauté financera à concurrence de 34,9 millions d'Ecus des projets de développement technologique (géophysique et exploration, forage, systèmes de production, transport, technologie du gaz naturel etc.) dans le secteur des hydrocarbures, dont l'investissement total s'élève à 103,6 millions d'Ecus. Le Vice-Président DAVIGNON a annoncé au Conseil qu'il soumettra dans les 15 jours un programme pluri-annuel dans ce même secteur pour les années suivantes.

Rappel des principaux résultats atteints jusqu'à présent :

Ce genre de programme a été lancé pour la première fois en 1974. Au total, sur un volume global d'investissement de l'ordre de 1 milliard d'Ecu (1974-1983) la Communauté a engagé dans ces actions quelque 307 Millions d'Ecus. Pour l'année 1984 la dotation avait été fixée à 35 millions d'Ecus.

En 10 ans, quelque 319 projets ont été financés par les industriels concernés et la Communauté? Jusqu'à présent 140 projets ont été achevés, 42 ont déjà atteint le stade de l'exploitation commerciale (ce qui donne lieu à un remboursement partiel ou total du soutien accordé).

Le bilan de cette activité est positif : elle a permis des réalisations techniques importantes dans les secteurs de la géophysique, du forage, de la production et du transport aboutissant à une amélioration générale de la sécurité des approvisionnements pétroliers de la Communauté, à la stimulation du développement et de l'innovation technologique, à l'encouragement d'initiatives industrielles et de coopérations au niveau communautaire.

SOUTIEN OCTROYE AUX PROJETS DE DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

DANS LE SECTEUR DES HYDROCARBURES (1984)

Définition et responsable	Investissement total	Taux (en %)	Montant du soutien octroyé
01 GEOPHYSIQUE ET EXPLORATION			
- 01.37/84 Une nouvelle méthodologie tendant à renforcer la réflexion sismique profonde, et définissant les corrections statiques découlant d'une géologie complexe à faible profondeur <u>AGIP spA</u>	Lit 3 800 000 000 Ecus 2 773 156	30	Lit 1 140 000 000 Ecus 831 946
- 01.38/84 Exploration sismique à trois dimensions dans le gisement de gaz et de pétrole offshore de Katakolo (Grèce occidentale), développant des techniques à faible coût <u>D.E.P.</u>	DR 119 000 000 Ecus 1 463 054	30	DR 35 700 000 Ecus 438 916
- 01.39/84 Acquisition et traitement de données sismiques marines à haute résolution <u>Delft University</u>	fl. 3 862 192 Ecus 525 214	30	FL 1 158 658 Ecus 457 564
- 01.40/84 Système de navigation à longue distance de haute précision <u>Sea Survey Ltd</u>	£ Irl 455 000 Ecus 625 500	30	£ Irl 136 500 Ecus 187 650
- 01.41/84 Streamer sismique à haute performance <u>Britoil PLC</u>	£ 2 711 000 Ecus 4 728 367	30	£ 813 300 Ecus 1 418 510
- 01.42/84 Inversion des sismogrammes <u>GERTH</u>	FF 27 000 000 Ecus 3 927 101	30	FF 8 100 000 Ecus 1 178 130
- 01.43/84 Utilisation des bruits de forage dans la sismique <u>GERTH/C.G.G.</u>	FF 25 000 000 Ecus 3 636 205	30	FF 7 500 000 Ecus 1 090 862
- 01.45/84 Système de transmission de données d'un relevé sismique <u>Britoil</u>	£ 1 366 000 Ecus 2 330 173	30	£ 400 000 Ecus 699 052

Définition et responsable	Investissement total	Taux (en %)	Montant du soutien octroyé
- 01.46/84 Développement d'une technique d'exploration des contacts gaz-eau souterrains <u>Kish Developments Ltd</u>	£ Irl 161 802 Ecus 222 433	30	£ Irl 48 540 Ecus 66 730
02 FORAGE:			
- 02.18/84 Dispositif pour le contrôle automatique des opérations de levage dans un mât ou une tour de forage <u>P.S.O.</u>	FF 6 700 000 Ecus 974 503	30	FF 2 010 000 Ecus 292 351
- 02.19/84 Développement d'un système de câble (wireless) sous-marin <u>B.U.E. Ltd</u>	£ 1 920 000 Ecus 3 348 752	30	£ 576 000 Ecus 1 004 626
- 02.20/84 Etude et réalisation d'un système permettant la présentation des paramètres de forage et l'optimisation des coûts <u>Syminx</u>	FF 4 510 000 Ecus 655 971	30	FF 1 353 000 Ecus 196 791
- 02.21/84 Nouvelles technologies de revêtement pour les équipements de forage et de production <u>Diamant Boart S.A.</u>	FB 140 000 000 Ecus 3 049 159	30	FB 42 000 000 Ecus 914 748
- 02.24/84 Optimisation des opérations de forage <u>GERTH</u>	FF 13 000 000 Ecus 1 890 827	30	FF 3 900 000 Ecus 567 248
- 02.25/84 Complétion de puits horizontaux <u>GERTH</u>	FF 20 000 000 Ecus 2 908 964	30	FF 6 000 000 Ecus 872 689
- 02.26/84 Automatisation du forage <u>GERTH/Forash/ALSTHOM/BLM</u>	FF 18 500 000 Ecus 2 690 792	30	FF 5 550 000 Ecus 807 238

Définition et responsable	Investissement total	Taux (en %)	Montant du soutien octroyé
03 SYSTEMES DE PRODUCTION			
- 03.149/84 Développement d'un système de production mobile incorporant un riser de production souple <u>Foster Wheeler Petroleum Dev. Ltd. & Yard Ltd</u>	£ 780 493 Ecus 1 361 289	40	£ 312 197 Ecus 544 516
- 03.150/84 Plate-forme à tension (Tension Leg Platform) à charge utile élevée, pour une installation de liquéfaction de gaz naturel en profondeur d'eau de 500 à 1000 mètres <u>Salzgitter AG</u>	DM 7 380 000 Ecus 3 263 393	40	DM 2 952 000 Ecus 1 305 357
- 03.151/84 Monotour flexible pour la production de gaz/pétrole de champs marginaux en eaux profondes <u>Tecnomare SpA</u>	Lit 3 800 000 000 Ecus 2 773 156	40	Lit 1 520 000 000 Ecus 1 109 262
- 03.152/84 Développement d'une plate-forme modulée en acier pour la production préliminaire en eaux peu profondes <u>Cleveland Red Path Offshore Ltd</u>	£ 2 351 349 Ecus 4 101 086	40	£ 940 540 Ecus 1 640 434
- 03.153/84 Essai sur champs de pétrole d'un nouveau séparateur compact d'une capacité de 25.000 b/j <u>Bertin & Cie</u>	FF 4 000 000 Ecus 581 793	40	FF 1 600 000 Ecus 232 717
- 03.154/84 Récupération des très petits gisements <u>Britoil PLC</u>	£ 238 000 Ecus 415 106	40	£ 95 200 Ecus 166 042
- 03.157/84 Conception de plate-forme pour les gisements marginaux <u>Aalborg Vaerft Offshore</u>	Dkr 3 948 800 Ecus 483 222	40	Dkr 1 579 520 Ecus 193 289
- 03.159/84 Plate-formes en béton pour eaux profondes <u>Mc Alpine Offshore Ltd</u>	£ 617 000 Ecus 1 076 135	40	£ 246 800 Ecus 430 454

Définition et responsable	Investissement total	Taux (en %)	Montant du soutien octroyé
- 03.160/84 Programme de développement d'équipements de production normalisés pour l'exploitation des réserves marginales d'hydrocarbures <u>Wimpey Offshore</u>	£ 1 161 600 Ecus 2 025 995	40	£ 464 640 Ecus 810 398
- 03.161/84 Développement de systèmes de production sous-marins économiques pour les gisements d'hydrocarbures marginaux et à grande profondeur <u>Kongsberg Eng. Ltd</u>	£ 508 000 Ecus 886 024	40	£ 203 200 Ecus 354 410
- 03.162/84 Systèmes de production d'hydrocarbures dans les eaux Arctiques <u>Tecnomare SpA</u>	Lit 4 665 000 000 Ecus 3 404 414	40	Lit 1 866 000 000 Ecus 1 361 766
- 03.164/84 Poseidon (phase I) <u>GERTH</u>	FF 51 300 000 Ecus 7 461 493	40	FF 20 520 000 Ecus 2 984 597
- 03.165/84 Nouveaux procédés de traitement des émulsions huile/eau sur les plateformes offshore <u>GERTH/NEYRTEC</u>	FF 16 400 000 Ecus 2 385 351	40	FF 6 560 000 Ecus 954 140
- 03.167/84 CONAT - Tour de production en eaux profondes <u>Bilfinger & Berger B.A.G.</u>	DM 3 840 102 Ecus 1 698 071	40	DM 1 536 041 Ecus 679 228
- 03.170/84 Projet visant à accroître la disponibilité opérationnelle des plateformes de production pétrolière offshore par le moyen d'un système de surveillance à avertissement rapide (early warning monitoring system) <u>M.A.N.</u>	DM 1 597 416 Ecus 706 368	40	DM 638 966 Ecus 282 547

Définition et responsable	Investissement total	Taux (en %)	Montant du soutien octroyé
- 03.171/84 EXTRA - Développement d'un système technologique pour experts, pour l'analyse et la conception des risers <u>Stellar International Ltd</u>	£Irl 385 000 Ecus 529 269	40	£Irl 154 000 Ecus 211 708
05 <u>RECUPERATION SECONDAIRE ET ASSISTEE</u>			
- 05.53/84 Injection de gaz azote <u>Delft University</u>	FL 2 322 716 Ecus 917 261	30	FL 696 815 Ecus 275 178
- 05.57/84 Récupération tertiaire par injection cyclique de vapeur dans le gisement épuisé d'huile lourde de Tocco Casauria (Italie) <u>AGIP SpA</u>	Lit. 1 150 000 000 Ecus 838 245	30	Lit. 345 000 000 Ecus 251 773
- 05.58/84 Préparation d'une injection de gaz dans le gisement de Grand Alwyn <u>GERTH</u>	FF 15 720 000 Ecus 2 286 446	30	FF 4 716 000 Ecus 685 934
- 05.59/84 Additifs pour améliorer le balayage durant l'injection de gaz <u>GERTH</u>	FF 8 500 000 Ecus 1 236 310	30	FF 2 550 000 Ecus 370 893
10 <u>TRANSPORT</u>			
- 10.43/84 Ecoulement triphasique et couplage pipeline/riser <u>GERTH</u>	FF 8 000 000 Ecus 1 163 586	30	FF 2 400 000 Ecus 349 076
- 10.45/84 Station non surveillée de compression sous-marine pour les fluides biphasiques <u>Snamprogetti SpA</u>	Lit. 5 000 000 000 Ecus 648 889	30	Lit. 1 500 000 000 Ecus 1 094 667

Définition et responsable	Investissement total	Taux (en %)	Montant du soutien octroyé
12 TECHNOLOGIE DU GAZ NATUREL			
- 12.06/84 Optimisation technique et économique des installations de liquéfaction de gaz naturel sur les plate-formes offshore, par l'utilisation de membranes perméables pour la purification du gaz naturel <u>Salzgitter Ag</u>	DM 813 000 Ecus 359 504	30	DM 243 900 Ecus 107 851
- 12.08/84 Traitement des hydrocarbures gazeux avec des membranes <u>GERTH</u>	FF 26 800 000 Ecus 3 898 011	30	FF 8 040 000 Ecus 1 169 403
15 DIVERS			
- 15.52/84 Instruments d'inspection indépendants pour colonnes montantes (risers) <u>R.T.D. BV</u>	FL 7 706 000 Ecus 3 043 168	30	FL 2 311 800 Ecus 912 950
- 15.53/84 Etude Parafil <u>B.U.E. Ltd</u>	£ 621 225 Ecus 188 153	30	£ 204 368 Ecus 356 445
- 15.55/84 Source d'énergie immergée à cycle de Rankine, chambre de combustion haute pression et fonctionnement à masse constante <u>Bertin & Cie</u>	FF 19 800 000 Ecus 2 879 874	30	FF 5 940 000 Ecus 863 962
- 15.56/84 Moteur diesel à cycle de gaz Argon <u>M.A.N. Ag</u>	DM 1 978 180 Ecus 874 740	30	DM 593 454 Ecus 262 422
- 15.57/84 Développement de nouvelles technologies pour la séparation huile/eau <u>Delft University</u>	FL 2 328 400 Ecus 919 506	30	FL 698 520 Ecus 275 851

Définition et responsable	Investissement total	Taux (en %)	Montant du soutien octroyé
- 15.58/84 Développement d'un connecteur sous-marin <u>M.I.B. Italia SpA</u>	Lit 912 000 000 Ecus 665 557	30	Lit. 273 600 000 Ecus 199 667
- 15.59/84 Foreuse sous-marine pour des pieux de forte capacité <u>Belgian Offshore Service N.V.</u>	FB 135 600 000 Ecus 2 953 328	30	FB 40 680 000 Ecus 885 998
- 15.61/84 Développement d'amarrages "Lantern Ring" pour la conversion des tankers dans des gisements pétroliers marginaux offshore <u>Storoil</u>	£ 380 000 Ecus 662 774	30	£ 114 000 Ecus 198 832
- 15.62/84 Développement d'un SPM sous-marin, au mouvement compensé, pour amarrer et charger des tankers en eau profonde dans l'Arctique <u>Seaforth Maritime Ltd</u>	£ 850 975 Ecus 1 484 221	30	£ 255 293 Ecus 445 266
- 15.63/84 Véhicule perdable de mesure sur puits fortement déviés <u>Syminx</u>	FF 3 990 000 Ecus 580 338	30	FF 1 197 000 Ecus 174 101
- 15.65/84 Investigation sur champs de la capacité axiale extrême de grands pieux cylindriques offshore <u>BP Ltd.</u>	£ 3 500 000 Ecus 6 104 495	30	£ 1 050 000 Ecus 1 831 349
	Ecus 103,586	TOTAL	Ecus 34 997 534
<hr/>			